

Droit d'inscription - Cotisation – Réduction – Exemption 2023/2024

Une cotisation est due en plus du droit d'inscription FWB.

Voir page suivante pour les montants et les explications.

Situation de l'élève	Droit d'inscription FWB
- de 12 ans (né après le 31/12/2011)	0 €
Entre 12 et 17 ans (né entre le 15/10/2005 et le 31/12/2011)	89 €
+ de 18 ans (né avant le 15/10/2005)	221 €

N°	Situation générant un droit d'inscription, une réduction ou une exemption	Documents à fournir (CI + attestation)	À payer	À fournir
1.	Inscrit dans l'enseignement obligatoire, supérieur ou de promotion social organisé ou subventionné par la CF	Attestation de l'établissement de l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion social, secondaire à horaire réduit (CEFA, organisé ou subventionné par la CF)	89 €	A
2.	+ de 12 ans et inscrit dans l'enseignement fondamental	Attestation de l'école primaire fréquentée	0 €	A
3.	Chômeur complet indemnisé	Attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats), annexe H4	0 €	B
4.	À charge d'un chômeur complet indemnisé <i>ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEM</i>	Attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats), annexe H4 uniquement + composition de ménage	0 €	B + C
5.	Bénéficiaire du revenu d'intégration	Attestation du CPAS	0 €	D
6.	Bénéficiaire du revenu d'intégration et <i>Jeux enfants qui font partie du même ménage</i>	Attestation du CPAS + composition de ménage	0 €	D + C
7.	Bénéficiaire du statut de handicapé	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut de handicapé de l'élève telles que les attestations du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie), du service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre) ! Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !	0 €	E
8.	Bénéficiaire du statut de handicapé et <i>leurs enfants qui font partie du même ménage</i>	Idem n°7 + composition de ménage	0 €	E + C
9.	Demandeur d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle	Attestation du FOREM (annexe H3) Attestation d'ACTIRIS (A15 et A23) Attestation VDAB ou de l'ADG	0 €	H
10.	Pensionné sous statut GRAPA	Attestation du service fédéral des pensions	0 €	I
11.	3ème enfant et les enfants suivants d'une même famille inscrit(s) dans l'établissement de l'ESAHR (enfant(s) le(s) moins âgé(s))	Preuve des inscriptions pour les 2 enfants + âgés + composition de ménage	0 €	J + C
12.	S'étant acquitté du droit d'inscription dans un autre établissement dans l'ESAHR	Attestation de l'établissement de l'ESAHR (annexe H5)	0 €	F
13.	Inscrit en humanités artistiques dans l'ESAHR	Attestation de l'établissement de l'ESAHR (annexe H5)	0 €	A
14.	Inscrit dans l'enseignement second. artistique de transition ou de qualification du secteur 10 : Beaux-Arts, groupes : Arts et sciences, Arts plastiques ou Danse	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6)	0 €	G
15.	Inscrit dans l'enseignement second. technique de transition ou de qualification ou dans l'enseig. Prof. Du secteur 6 : Arts appliqués, groupes : Arts déco, Arts graph., Audio. Ou Orfèvrerie	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6)	0 €	G

Conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données et à la loi cadre du 30/07/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données à caractère personnel renseignées sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont traitées par l'établissement dont mention sur la présente fiche d'inscription, dans la stricte finalité de l'administration des élèves. Ces données seront tenues à la disposition de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, pouvoir subventionnant et de contrôle pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit dans la stricte finalité de ses missions de contrôle. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit non seulement auprès de l'établissement précité mais également auprès du service de protection des données du Ministère de la Communauté française, situé Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles (protectiondesdonnees@cfwb.be)

Tarifs droit d'inscription FWB + cotisation

Situation de l'élève	Droit d'inscription FWB	Cotisation	Total
- de 12 ans (né après le 31/12/2011)	0 €	130 €	130 €
Entre 12 et 17 ans (né entre le 15/10/2005 et le 31/12/2011)	89 €	90€	179 €
+ de 18 ans (né avant le 15/10/2005)	221 €	35 € (si paiement du droit d'inscription) 45 € (si droit d'inscription exempté ou payé dans une autre académie)	256 € 45 €

Cotisation à l'asbl « Soutien et promotion du Conservatoire » : l'objectif social est d'aider notre établissement à faire face à de lourdes charges financières : locations de bâtiments, achats et entretien d'instruments, développement de projets pédagogiques, etc.
La cotisation est **GRATUITE** à partir du 4^e inscrit de la même famille.

Catégorie	Tarif normal	Tarif élève libre ¹ aucune réduction n'est accordée		
		100 %	80 %	60 %
moins de 12 ans / né(e) après le 31.12.11 <ul style="list-style-type: none"> • réduction de 40 € pour les 2^e et 3^e inscrits de la même famille • réduction de 20 € pour une première inscription et né après le 31.12.12 (les réductions ne sont pas cumulables). 	130 €	175€	140€	105€
né(e) entre le 15.10.05 et le 31.12.11 inclus	90 €	214€	171€	128€
autre cas, né(e) avant le 15.10.05 * réduction pour les élèves payants le minerval complet (221€)	45 € 35 €	291€ /	233€ /	175€ /

Tarifs des cours en implantation !

Situation possible	Tarif
1 cours suivi	45 €
2 cours suivis (exemple : chant d'ensemble + formation pluri.)	90 €
Si cours cumulés avec des cours à Huy ou à Andenne	130 € (paiement unique de la cotisation)

Sauf exception accordée par la direction, minerval et cotisation sont payables à l'inscription.

Compte : **BE65 0882 3337 2796** communication : nom, prénom de l'élève Solde éventuel :

(**) Pour la **copie recto-verso** de carte d'identité, vous pouvez scanner le document et nous l'adresser en pièce jointe à info@conservatoiredehuy.be. Vous pouvez aussi photocopier le document et nous l'adresser par la poste.

L'annulation d'une inscription est toujours possible, mais la date limite pour un remboursement est le 26/09.

1 Élève libre : la Direction peut accorder à un élève le statut d'élève libre, par exemple parce qu'il est en-dehors des délais d'inscription. Un élève libre se conformera à toutes les règles en vigueur pour tous les cours suivis (études et travaux à domicile, présences aux cours, évaluations, auditions, spectacles ..., respect du règlement d'ordre intérieur). Comme le Conservatoire ne reçoit aucune subvention pour un élève libre, les coûts sont plus élevés. Le tarif sera dégressif : 100 % en SEP-OCT, 80 % en NOV-DEC, 60 % le reste de l'année scolaire